

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(03)/ST/110
13 septembre 2003

(03-4901)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Cinquième session
Cancún, 10 - 14 septembre 2003

Original: anglais

SAINT-VINCENT-ET-LES GRENADINES

Déclaration de S.E. M. Ellsworth John
Ambassadeur aux États-Unis

Saint-Vincent-et-les Grenadines souhaitent exprimer leur tristesse au gouvernement et au peuple de la Suède à la suite de la mort tragique de leur bien-aimée Ministre des affaires étrangères Anna Lindh. Elle était très aimée et respectée par ses concitoyens pour l'intérêt réel qu'elle portait à l'amélioration du développement socio-économique de son pays.

Cette cinquième Conférence ministérielle de l'OMC se tient à un moment où les Nations Unies sont sur le point de se réunir en Assemblée générale pour relever les défis posés par les conflits régionaux, la faim, la pauvreté et bien sûr le terrorisme, qui menace les fondements mêmes de la sécurité des nations et du monde. Elle a également lieu à un moment où les aléas climatiques posent de graves difficultés à la région des Caraïbes.

Les tempêtes tropicales saisonnières ne sont pas les seules à menacer les petits États insulaires en développement des Caraïbes, y compris mon pays, Saint-Vincent-et-les Grenadines. Nous redoutons de mettre le doigt dans l'engrenage du SOUS-DÉVELOPPEMENT alors que d'autres régions et pays parlent de croissance économique soutenue et que les pays développés cherchent, dans le cadre d'institutions multilatérales comme l'OMC, à accroître leur part déjà considérable du marché mondial et leur richesse. Cette préoccupation est d'autant plus réelle que les règles et disciplines multilatérales sont insensibles aux besoins et à la nature des petits États insulaires en développement comme le nôtre. À cet égard, nous tenons à souligner qu'il faudrait donner pleinement effet au paragraphe 35 de la Déclaration de Doha, car il convient de reconnaître que, malgré ses bonnes intentions, il reste des contradictions qu'il faut examiner afin de ne pas préjuger des résultats des travaux qui y sont prescrits.

Cette auguste instance a un énorme potentiel – elle peut influencer sur les résultats économiques et même politiques qui nous concernent. Toutefois, les cycles successifs ne sont pas parvenus à apporter des avantages économiques durables et un trop grand nombre de nos pays ont été laissés en marge du développement. Les résultats mutuellement bénéfiques promis durant le Cycle d'Uruguay restent inaccessibles à plus des deux tiers des 148 Membres.

Le deuxième alinéa de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce a reconnu qu'un système commercial international était juste et équitable lorsqu'il était "*orienté* vers le relèvement des niveaux de vie, la réalisation du plein emploi et d'un niveau ... toujours croissant du revenu réel". J'insiste sur le mot *orienté* car il doit être entendu que les règles et disciplines qui encadrent ces relations doivent prendre en compte les niveaux de développement des participants, et que les interprétations et la mise en œuvre concrète de ces règles et disciplines par tous les participants doivent se faire dans le bon esprit qui prévalait au départ. Les écarts économiques de plus en plus marqués et la marginalisation progressive de la majorité depuis le Cycle d'Uruguay

doivent être résolus et figurer en bonne place dans les déclarations de cette cinquième Conférence ministérielle.

Il est évident que la Conférence continuera de se pencher sur de nombreuses questions durant le reste de ces cinq journées. Nous espérons que les questions ci-après, qui revêtent une importance cruciale pour nous, et bien sûr pour l'ensemble des Caraïbes, recevront l'attention qui leur est due.

Il s'agit notamment des questions ci-après:

- les difficultés structurelles et les vulnérabilités des petites économies en développement, en particulier des petits États insulaires en développement;
- le Programme de travail sur les petites économies;
- le traitement spécial et différencié;
- les préférences commerciales;
- les modalités pour l'accès aux marchés;
- les négociations sur l'agriculture.

Saint-Vincent-et-les Grenadines réaffirme donc les positions prises par divers groupes au sujet de la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC, notamment dans la Déclaration de la Communauté des Caraïbes de juillet 2003, la Déclaration des petites économies concernant la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC, celle du Groupe des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), la Déclaration des Ministres du commerce des pays ACP adoptée à Bruxelles en août 2003, et exhorte tous les Membres de l'OMC à prendre les mesures nécessaires pour résoudre les questions et préoccupations soulevées dans ces déclarations.

À Doha, de fervents appels avaient été lancés pour que soient reconnus les besoins et vulnérabilités spéciaux des petits États insulaires. Nous étions parvenus à inclure le texte sur les petites économies dans la Déclaration de Doha, lequel était, au mieux, un modeste compromis en vue d'enrôler le soutien d'autres pays, mais il a été démontré maintes et maintes fois que nous ne sommes pas simplement de petites économies; nous sommes de petits États insulaires avec des caractéristiques, des besoins et des vulnérabilités particuliers.

Nous sommes donc déçus que certains pays apprécient mal l'extrême vulnérabilité des petits États insulaires en développement et les répercussions néfastes de leurs actions lorsqu'ils font valoir leurs allégations dans le cadre du mécanisme de règlement des différends de l'OMC; nous sommes déçus par l'insensibilité avec laquelle les décisions ont été mises en œuvre, au dédain des conséquences dommageables qu'elles ont sur les moyens de subsistance de milliers d'agriculteurs, d'ouvriers agricoles et de leurs familles, comme l'a montré la décision rendue dans l'affaire concernant les bananes. Le différend actuel concernant le sucre représente une nouvelle menace qui pourrait avoir des conséquences économiques et sociales extrêmement graves pour les petits États insulaires en développement des Caraïbes.

Les vulnérabilités et les handicaps structurels particuliers des petites économies en développement, en particulier des petits États insulaires en développement, doivent être pris en compte aux fins de la formulation et de l'application des règles commerciales multilatérales ainsi qu'en ce qui concerne les engagements exigés de ces pays en matière de libéralisation, pour éviter une nouvelle érosion de leurs parts de marché et une désindustrialisation éventuelle.

S'agissant de l'élimination des droits de douane, de la progressivité des droits, des obstacles non tarifaires et des subventions mises en place par les pays développés, la priorité absolue devrait être accordée aux produits qui présentent un intérêt à l'exportation pour les petits États insulaires en développement et pour les PMA, de façon à éviter les effets non intentionnels que ces réformes peuvent avoir sur les recettes d'exportation de ces pays. Il conviendrait de concevoir des mécanismes de compensation adéquats pour ces pays afin d'atténuer les pertes indirectes, ainsi que des mesures pour les aider dans leurs efforts de diversification. Dans le même temps, ces pays ne devraient pas être confrontés à des obligations de réductions tarifaires impératives qui pourraient entraîner une grave désorganisation budgétaire alors que leurs ressources sont déjà limitées. La libéralisation du commerce doit avoir lieu sur un terrain où les règles sont les mêmes pour tous. M. le Président, dans la Rome antique, les lions et les hommes se retrouvaient sur un terrain où les règles étaient les mêmes pour tous. Nous savons ce qu'il est advenu de ces hommes. Ne revivons pas une telle expérience. Garantissons l'équilibre des résultats.

Cette conférence est l'occasion pour nous de réorienter les activités et les travaux conformément au Programme de Doha et de garantir que le mot DÉVELOPPEMENT devienne un terme opérationnel du Programme de Doha.
